



Département  
de l'Yonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, vendredi 16 septembre 2022

## Un « Point-Justice » ouvre à Joigny

La Ville de Joigny, son centre communal d'action sociale (CCAS), le conseil départemental de l'accès au droit de l'Yonne (CADD) et le tribunal judiciaire de Sens créent un « Point-Justice », sur le site du CCAS de Joigny (rue Jules Dumont d'Urville, ancien quartier militaire).

Ce « Point-Justice » est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel, où des professionnels informent les usagers à propos de leurs droits, les aident et les orientent dans leurs démarches juridiques. Il permet un accès au droit au plus grand nombre, à proximité du lieu de vie.

Une permanence, ouverte à tous, sera tenue par un juriste tous les deuxièmes vendredis du mois, de 9h à midi et de 13h30 à 16h30. A l'issue de six mois de fonctionnement, la fréquence des permanences pourra être revue en fonction des besoins recensés.

La convention de partenariat sera signée

**mardi 20 septembre 2022, à 16h30**  
**dans la salle des adjoints de la mairie, quai du 1<sup>er</sup> Dragons.**

Vous êtes invités à y assister.

Contact : service communication de la Ville de Joigny

Tél. 03 86 92 48 23

Mairie de Joigny - 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

[www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)